

TERMES ET CONDITIONS

TEAMBUILDING

Artikel 1 - Définitions

- 1.1 "Make It Fun", "Escape-Boxes" ou "Rent Some Fun" désigne l'entreprise Make It Fun BV, Jonas Douchy, Battelsesteenweg 205K, 2800 Mechelen, numéro d'entreprise 0778.493.195.
- 1.2 "Client" signifie toute personne physique ou morale qui a conclu un accord avec Make It Fun dans le but d'utiliser les installations de Make It Fun.
- 1.3 "Installations" signifie tous les services et produits offerts par Make It Fun tels que, mais sans s'y limiter, la location et la vente de boîtes d'évasion, les activités de team building et les projets personnalisés.
- 1.4 Accord : L'accord entre Make It Fun et le Client concernant la livraison des installations.
- 1.5 Date de début du Contrat : La date à laquelle le Contrat commence à s'appliquer.

Artikel 2 - Conditions générales

- 2.1 Ces conditions générales s'appliquent à chaque offre, devis et accord entre Make It Fun et le client auquel Make It Fun a déclaré ces conditions générales applicables.
- 2.2 Des conditions supplémentaires sont jointes à ces conditions générales concernant les produits et/ou services spécifiques à fournir par Make It Fun. Les conditions supplémentaires font partie des conditions générales. En cas de divergence et/ou de contradiction entre le contenu ou la teneur des conditions générales et des conditions complémentaires, les conditions complémentaires prévaudront.

Artikel 3 - Offres et soumissions

- 3.1 Sauf stipulation expresse contraire, toutes les offres et informations fournies par Make It Fun sont sans engagement et à titre indicatif. Toute commande émise n'engage Make It Fun qu'à réception de l'original du contrat signé ou de l'équivalent par e-mail.
- 3.2 Make It Fun se réserve le droit de refuser, de suspendre ou de résilier le contrat.
- 3.3 Si les coûts des produits et/ou services couverts par le Contrat sont augmentés suite à des mesures gouvernementales, ou pour toute autre raison, Make It Fun peut répercuter la différence de prix sous réserve d'en informer préalablement le Client.
- 3.4 Tous les tarifs de ce contrat sont hors TVA. Make It Fun se réserve le droit d'augmenter annuellement les prix des différents produits et/ou services, en tenant compte de l'indice des prix à la consommation.

Artikel 4 - Exécution de l'accord

- 4.1 Make It Fun exécutera le contrat au mieux de ses connaissances et de ses capacités et conformément aux exigences qui peuvent être posées à une personne raisonnable et compétente. En outre, en ce qui concerne l'exécution du contrat, Make It Fun fera preuve de la plus grande discrétion à tous égards.
- 4.2 Make It Fun ne sera pas responsable des dommages que le Client pourrait subir directement ou indirectement suite à l'utilisation des installations, sauf s'il en a été expressément convenu autrement.
- 4.3 Les installations sont toujours fournies dans la mesure permise par la loi. Make It Fun se réserve le droit de ne plus fournir les installations dans certains cas (par exemple, après une mauvaise utilisation répétée par le client,...).

Artikel 5 - Modification de l'accord

- 5.1 Make It Fun a le droit de changer de temps en temps la façon dont elle fournit les installations (et le Client peut recevoir ou accéder aux Produits et/ou Services) et/ou de suspendre, modifier ou mettre fin à des fonctionnalités ou des composants des Produits et/ou Services. Seulement dans le cas où un tel changement a un effet immédiat substantiel et négatif sur l'expérience du Client, à la seule discréption de Make It Fun, Make It Fun informera le Client par écrit par lettre recommandée 3 mois avant qu'un tel changement substantiel ne soit mis en œuvre. Si le Client n'est pas d'accord avec le changement annoncé, chacune des Parties aura le droit, dans une période de 30 jours après que Make It Fun ait informé le Client de la manière susmentionnée, de résilier le Contrat pour cette partie concernée par écrit avec effet à partir du jour où le changement est mis en œuvre. La poursuite de l'utilisation des Installations constituera le consentement du Client au changement.

Artikel 6 - Durée de l'accord

- 6.1 La durée du contrat est indiquée dans le contrat et commence à la "date de début du contrat", sauf indication contraire par écrit. Aucune reconduction tacite n'est possible étant donné la nature des installations fournies par Make It Fun, sauf accord contraire exprès entre les parties.

Artikel 7 - Paiement et intérêts contractuels

- 7.1 Le paiement des factures doit être effectué dans les 30 jours. Tout montant non payé à l'échéance devient immédiatement et de plein droit exigible et est majoré sans mise en demeure préalable d'un intérêt légal de 12% par an et de dommages et intérêts de 15% avec un minimum de 62 EUR.
- 7.2 L'utilisation des services de Make It Fun implique l'acceptation immédiate des factures. Le Client doit contester toutes les factures dans un délai de 30 jours à compter de leur réception.

Artikel 8 - Propriété intellectuelle - Confidentialité - Secret

- 8.1 Pour tous les produits et/ou services (y compris les projets personnalisés), Make It Fun se réserve les droits et les pouvoirs liés aux droits de propriété intellectuelle, ainsi que les droits d'auteur, sauf convention contraire expresse.
- 8.2 Les parties sont obligées de maintenir la confidentialité de toutes les informations confidentielles obtenues, dans le cadre de l'accord, l'une de l'autre ou d'autres sources. Toutes les informations sont considérées comme confidentielles, à moins qu'il n'en soit expressément convenu autrement par écrit.
- 8.3 Si Make It Fun, sur la base d'une disposition légale ou d'une décision judiciaire, est obligée de divulguer des informations confidentielles à des tiers désignés par la loi ou le tribunal compétent, Make It Fun ne sera pas responsable envers le Client pour des dommages ou des compensations

Andere talen:
Other languages:
Autres langues:

NL

EN

FR

- pour la violation de l'obligation de confidentialité et le Client n'aura pas le droit de résilier le Contrat sur la base d'un quelconque dommage causé de ce fait.
- 8.4 Toutes les informations, par tous les moyens de communication fournis volontairement ou sur demande par Make It Fun et ses entreprises associées et coopérantes, sont destinées uniquement à l'usage interne du client.
 - 8.5 Ni les produits et/ou services achetés à Make It Fun, ni une partie ou l'ensemble de l'accord conclu ne peuvent être revendus ou transmis sans le consentement exprès de Make It Fun. En cas de dérogation, Make It Fun se réserve le droit de récupérer immédiatement toutes les marchandises et de résilier le contrat avec indemnisation à la clé. Le client ne peut en aucun cas réclamer l'exécution partielle ou totale du contrat, ni aucun montant (de dommages et intérêts).
 - 8.6 Les biens empruntés ou loués restent à tout moment la propriété de Make It Fun. Si des tiers saisissent les biens livrés sous réserve de propriété ou souhaitent exercer ou faire valoir des droits sur ceux-ci, le Client est tenu d'en informer Make It Fun immédiatement.

Artikel 9 - Réclamations

- 9.1 Make It Fun garantit le bon fonctionnement des installations. En cas de problèmes, le Client doit en informer Make It Fun au plus tard dans les 8 jours ouvrables. Make It Fun mettra tout en œuvre pour remédier à ces problèmes - s'il est clairement établi qu'ils résultent des actions de Make It Fun. Le Client renonce expressément à répercuter les frais sur Make It Fun si ces frais sont causés par une utilisation anomale, une négligence, le non-respect des instructions d'utilisation et d'entretien, des dommages causés par des tiers ou s'ils ne résultent pas des actions de Make It Fun.
- 9.2 Toute réclamation doit être adressée par écrit à Make It Fun dans les 8 jours suivant la mise en service des Installations. L'envoi d'une réclamation ne libère en aucun cas le Client de son obligation de paiement.

Artikel 10 - Responsabilité

- 10.1 Make It Fun fournit une obligation d'exécution au mieux de ses capacités et en aucun cas une obligation d'atteindre un résultat, sauf accord contraire exprès.
- 10.2 Le Client indemnise Make It Fun pour toute réclamation, dommage, etc. de la part de tiers concernant l'utilisation des installations.
- 10.3 Le matériel utilisé dans les Installations est toujours considéré comme quittant les locaux de Make It Fun en bon état et doit être rendu dans le même état, parfaitement mécanique et propre. Lorsque le Contrat l'exige, le Client est tenu de rendre le matériel utilisé dans les Installations dans le même état que celui dans lequel il l'a reçu, c'est-à-dire correctement entreposé, faute de quoi le locataire sera responsable des dommages ou de l'entretien. Les tarifs sont indiqués dans la partie 3 des présentes conditions générales applicables aux locations.

Artikel 11 - Force majeure

- 11.1 Si la livraison (dans les délais) des installations est empêchée par un cas de force majeure (comme une grève, un incendie, etc.), Make It Fun a le droit d'adapter le contrat aux circonstances. Le client renonce expressément à tout dommage.
- 11.2 Si la livraison des Installations est empêchée ou extrêmement entravée par un cas de force majeure ou des circonstances imprévues conformément à l'application de la doctrine d'empêchement, Make It Fun a le droit d'adapter le contrat aux circonstances, ou de résilier le contrat. Le Client renonce expressément à tout dédommagement pour lui-même.

Artikel 12 - Nullité

- 12.1 La nullité d'une ou plusieurs dispositions n'implique pas la nullité de l'accord.

Artikel 13 - Droit applicable et tribunal compétent

- 13.1 Tous les litiges relatifs au contrat conclu sont régis par le droit belge et seuls les tribunaux d'Anvers sont compétents pour en connaître.

Artikel 14 - Modifications des conditions

- 14.1 Les modifications et compléments apportés aux présentes conditions générales sont contraignants pour le client un mois après la notification de la modification ou du complément au client, sauf indication contraire par écrit.

Artikel 15 - Finalisation de l'événement d'équipe et paiement

- 15.1 La réservation de l'activité de teambuilding est définitive après confirmation de la commande par e-mail ou par courrier. Cette confirmation implique l'acceptation par le Client de l'offre et des conditions générales applicables.
- 15.2 La facture finale sera calculée sur la base du nombre de personnes pour lesquelles l'activité a été réservée, fixé au moins 14 jours avant l'événement ou, dans le cas d'un nombre de personnes supérieur à celui pré-réserve, le nombre de personnes présentes le jour de l'événement d'équipe. Le nombre de participants sera communiqué par écrit à Make It Fun par le client au plus tard 14 jours avant l'événement d'équipe.
- 15.3 Dans le cas d'un nombre de participants plus élevé que celui notifié à l'avance, Make It Fun peut ajouter des sessions de jeu ou des équipes supplémentaires à l'offre au prix applicable si la disponibilité le permet. Si aucune session de jeu ou équipe supplémentaire ne peut être fournie le jour de l'événement, les groupes peuvent également être élargis pour dépasser la limite suggérée (en fonction de l'activité). Chaque joueur supplémentaire devra s'acquitter d'un supplément, dont le montant dépend de l'activité.
- 15.4 Make It Fun n'est pas responsable d'une participation plus faible (que prévu) à l'activité de team building. En cas de modification tardive du nombre de participants, les conditions tarifaires suivantes s'appliquent :
 - La réduction du nombre de joueurs n'affectant pas le nombre d'équipes (en fonction de l'activité) n'entraîne aucune modification de prix.
 - La réduction du nombre de joueurs affectant le nombre d'équipes >14 jours avant le jour de l'événement de team building, le coût sera révisé sur la base des tarifs applicables.
 - La réduction du nombre de joueurs affectant le nombre d'équipes <14 jours avant l'événement n'affecte pas le prix de revient.
 - La réduction du nombre de joueurs affectant le nombre d'équipes le jour de l'événement de team building n'affecte pas le prix de revient. Le montant total de la facture reste du.

Artikel 16 - Annulation d'un événement d'équipe

- 16.1 Une confirmation par e-mail est contraignante et constitue une réservation pour votre teambuilding. En confirmant, vous vous engagez à l'achat. L'annulation entraîne des frais, même si ceux-ci n'ont pas encore été facturés.
- 16.2 Seules les annulations effectuées par e-mail seront prises en compte.
- 16.3 L'événement peut être annulé jusqu'à 48 heures avant le début de l'activité, vous offrant le choix entre deux options:
- Annuler avec bon cadeau: Le prix indiqué dans le devis est facturé et vous recevez un bon cadeau du même montant, vous permettant de reprogrammer l'événement ultérieurement en toute sérénité. Le bon cadeau est valable pendant 2 ans à compter de sa délivrance.
 - Annuler sans bon cadeau: Dans ce cas, les conditions d'annulation standard s'appliquent.
- 16.4 Si vous choisissez d'annuler l'événement sans opter pour « annuler avec bon cadeau », les frais d'annulation suivants seront appliqués, selon la date d'annulation:
- Plus de 30 jours avant l'événement: 20% du montant total, TVA exclue;
 - Moins de 30 jours avant l'événement: 40% du montant total, TVA exclue;
 - Moins de 15 jours avant l'événement: 60% du montant total, TVA exclue;
 - Moins de 7 jours avant l'événement: 80% du montant total, TVA exclue;
 - Moins de 48 heures avant l'événement: 100% du montant total, TVA exclue.
- 16.5 Les annulations sont toujours traitées par date d'événement.

Artikel 17 - Sécurité

- 17.1 La participation aux événements de l'équipe de Make It Fun se fait à vos risques et périls. Make It Fun applique des règles strictes afin d'assurer la sécurité de tous. Chaque Client accepte les règles de sécurité en vigueur. Les conséquences de l'absence de demande ou de respect des règles de sécurité sont à la charge et au risque de chacun.
- 17.2 Chaque personne est tenue de suivre les instructions de Make It Fun à tout moment.

CONDITIONS GÉNÉRALES SUPPLÉMENTAIRES POUR LES ACTIVITÉS PERSONNALISÉES

Artikel 18 - Caractère contraignant

- 18.1 Les parties établissent un accord signé comportant une description détaillée du projet, avec une estimation des coûts et des éventuels coûts supplémentaires. Dès la signature de ce contrat sur mesure, le client est soumis à une obligation d'achat.

Artikel 19 - Avances et paiements échelonnés

- 19.1 Le client doit payer les acomptes convenus aux articles 23.2 et 23.3 avant que Make It Fun n'ait l'obligation de livrer les phases décrites dans ces mêmes articles. En fonction du projet, des acomptes différents peuvent être déterminés en concertation avec le client.

19.2 Avances à payer avant le début de l'avant-projet (début du projet):

- Montant total HT <10 000 euros : avance de 20% (du montant HT)
- Montant total hors TVA >10 000 euros : avance de 15% (du montant hors TVA)

19.3 Avance à payer avant le début de la conception (développement effectif du jeu) :

- Montant total HT <10 000 euros : avance de 30% (du montant HT)
- Montant total HT >10 000 euros : avance de 35% (du montant HT)

19.4 Versement à effectuer après le test du jeu/projet développé (le cas échéant) : 45% (du montant HT)

19.5 Tranche à payer après l'achèvement du projet : autre montant restant à payer.

Artikel 20 - Annulation du projet

- 20.1 Lorsque le client annule un projet sur mesure en cours, tous les coûts déjà encourus par Make It Fun (coûts des matériaux et coûts de la main-d'œuvre) seront intégralement facturés au client, plus une indemnité forfaitaire de 25 % du montant total de la facture (TVA exclue).

Artikel 21 - Service après-vente pour les projets sur mesure

- 21.1 Escape-Boxes offre un service après-vente dans le sens d'un suivi pendant les 6 premiers mois. Au cours de la première année civile suivant l'achat du projet sur mesure, le client peut demander à Escape-Boxes de venir inspecter gratuitement le bien acheté. En fonction des réparations nécessaires, celles-ci seront effectuées aux frais du client ou couvertes par le système de garantie de l'article 25.2.
- 21.2 Si le client a besoin de pièces de rechange, celles-ci peuvent être achetées aux prix en vigueur. Le client sera informé du prix de revient avant d'acheter les pièces détachées.
- 21.3 Le client est tenu de prendre en charge les frais d'expédition, même dans les cas où les pièces de rechange sont fournies par Make It Fun dans le cadre d'un accord de garantie en raison de dommages dus à l'utilisation normale ou de défauts de construction.
- 21.4 Sont toujours exclues de l'accord de garantie visé à l'article 25 les pièces non standard spécifiques au projet ou les pièces personnalisées en fonction des besoins du client (panneaux imprimés, documentation imprimée,...).
- 21.5 Le client peut choisir de remplacer lui-même les consommables présents dans le projet de personnalisation ou de les faire commander à prix coûtant par Make It Fun.

Artikel 22 - Modifications et adaptations du jeu

- 22.1 Sauf mention spécifique dans le devis, les modifications et adaptations de la conception initiale ne sont pas comprises dans le devis. Le prix de revient des adaptations est calculé sur la base des frais de matériel et des heures de travail : 65 € par heure (hors TVA).